

## PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 18 septembre 2017, à 18 h 30.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier, Sylvie Adam et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Jacques Denis, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Résolution 17-486**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-487**

---

#### **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017**

Il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 11 septembre 2017 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**



## Résolution 17-488

---

### **Journée internationale pour les personnes âgées – 1<sup>er</sup> octobre 2017 – Proclamation**

CONSIDÉRANT que l'organisation des Nations Unies (ONU) a désigné le 1<sup>er</sup> octobre 2017 comme la *Journée internationale pour les personnes âgées*;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2017 *Bien vieillir ensemble*;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil proclame la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2017 comme étant la *Journée internationale pour les personnes âgées* afin de sensibiliser la population maskoutaine à la réalité du vieillissement de la population et à la contribution des aînés dans nos milieux.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 17-489

---

### **États financiers de la Ville et du régime de retraite – Services professionnels en comptabilité – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en comptabilité pour l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Saint-Hyacinthe et du régime de retraite des employés de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 13 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil octroie à la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. le contrat pour les services professionnels en comptabilité pour l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Saint-Hyacinthe et du régime de retraite des employés de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Les honoraires de ladite firme pour ce contrat sont établis à un montant forfaitaire de 131 071,50 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 6 septembre 2017.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application au présent contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 17-490

---

### **Approbaton des comptes**



Il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 14 septembre 2017 comme suit :

1) Fonds d'administration	1 830 162,21 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	692 134,76 \$
TOTAL :	2 522 296,97 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-491**

---

##### **Projet d'étagement ferroviaire dans le prolongement du boulevard Casavant – Canadien national – Convention Saut-de-mouton**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service du génie en date du 7 septembre 2017;

Il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil approuve la convention « Saut-de-mouton » à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada – Canadien national relativement au projet d'étagement ferroviaire au croisement de ses voies ferrées, dans le prolongement du boulevard Casavant Ouest, telle que soumise.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer la convention « Saut-de-mouton » à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, dès l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 540 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-492**

---

##### **Société en commandite Gaz Métro – Contrat d'achat-vente de biométhane - Entente**

CONSIDÉRANT le contrat d'achat-vente de biométhane intervenu entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Société en commandite Gaz Métro le 24 août 2016 relativement à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (GNR), en vertu de la résolution numéro 16-282 adoptée le 30 mai 2016;

Il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Société en commandite Gaz Métro, relativement à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (GNR) en remplacement de l'entente existante signée le 24 août 2016, telle que soumise.



Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer la nouvelle entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-493**

---

##### **Service des loisirs – Stagiaire – Confirmation**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la conseillère en développement culturel en date du 5 septembre 2017;

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil consente à une offre de stage reçue de la part de madame Laurence Gagné, domiciliée à Saint-Hyacinthe et étudiante au baccalauréat en loisirs, culture et tourisme à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Le stage de huit mois se déroulera du 15 janvier au 24 août 2018, à temps complet, au Service des loisirs.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-494**

---

##### **Entente intermunicipale de loisir et de culture – MRC des Maskoutains et autres municipalités – Approbation**

CONSIDÉRANT les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisir et de culture;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs;

CONSIDÉRANT qu'aucun frais d'administration ne sera appliqué par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités suivantes, relative au loisir et à la culture, telle que soumise :

- 1) Municipalité de La Présentation;
- 2) Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
- 3) Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
- 4) Municipalité de Saint-Damase;
- 5) Municipalité de Saint-Dominique;
- 6) Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- 7) Village de Sainte-Madeleine;
- 8) Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- 9) Municipalité de Saint-Hugues;
- 10) Municipalité de Saint-Jude;
- 11) Municipalité de Saint-Liboire;
- 12) Municipalité de Saint-Louis;
- 13) Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- 14) Ville de Saint-Pie;
- 15) Municipalité de Saint-Simon;



16) Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : Bernard Barré, Donald Côté, Jacques Denis, Johanne Delage, David Bousquet, Nicole Dion Audette, Sylvain Savoie, André Beauregard, Annie Pelletier et Sylvie Adam

Vote contre : Alain Leclerc

**Adoptée à la majorité**

#### **Résolution 17-495**

---

##### **Ressources humaines – Préposé à l'entretien de soir au centre multisports C.-A.-Gauvin – Abolition de poste**

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil procède à l'abolition, en date du 30 septembre 2017, du poste de préposé à l'entretien de soir au centre multisports C.-A.-Gauvin au Département entretien des plateaux et traitement des requêtes du Service des travaux publics, poste devenant vacant le 30 septembre 2017, suite à la prise de retraite de monsieur Michel Plamondon et conformément à la convention collective et la lettre d'entente numéro 11 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-496**

---

##### **Plan directeur des trottoirs – Approbation**

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve le plan directeur des trottoirs, tel que préparé par le Service des travaux publics, en date du 15 septembre 2017.

Ce plan entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : David Bousquet, Johanne Delage, Jacques Denis, Alain Leclerc, Nicole Dion Audette, Sylvain Savoie, André Beauregard, Annie Pelletier et Donald Côté

Votes contre : Bernard Barré et Sylvie Adam

**Adoptée à la majorité**

Le Conseiller David Bousquet quitte à ce moment-ci (19 h 30).



## **Résolution 17-497**

---

### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations**

CONSIDÉRANT les demandes d'affichage, de réfection et de construction reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 6 septembre 2017 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet d'abattage de huit arbres morts à l'intérieur du boisé protégé du Séminaire de Saint-Hyacinthe au 650, rue Girouard Est et à leur remplacement, soit par huit pins blancs, un pommier, un érable et un chêne;
- 2) Le projet d'installation d'une enseigne d'identification au mur pour le commerce « La Québec africaine » sis au 1513, rue Saint-Antoine;
- 3) Le projet de réfection des ouvertures ainsi que la réparation et le rejointement de la maçonnerie, pour le Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe sis au 1800, rue Dessaulles;
- 4) Le projet de rénovation extérieure de la résidence sise au 3430, rue Saint-Pierre Ouest, soit le remplacement de fenêtres, la modification de la porte d'entrée et la construction d'une galerie dans la cour arrière;
- 5) Le projet de rénovation extérieure, soit le remplacement du revêtement de la toiture de la serre annexée au bâtiment principal de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA) – Campus de Saint-Hyacinthe sis au 3230, rue Sicotte;
- 6) Le projet d'abattage de deux frênes morts sur le terrain vacant, lot numéro 3 001 567, rue des Séminaristes;
- 7) Le projet d'abattage de trois frênes morts sur le terrain vacant, lot numéro 3 001 568, rue des Séminaristes;
- 8) Le projet d'abattage d'un frêne malade et dangereux sur le terrain vacant, lot numéro 4 474 822, rue des Séminaristes;
- 9) Le projet d'abattage de trois arbres morts sur le terrain vacant, lots numéros 3 001 577 et 3 001 578, en front de la rue Larivée Est.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

Le Conseiller David Bousquet revient à ce moment-ci (19 h 33).

## **Résolution 17-498**

---

### **Entretien des cours d'eau – Demande à la MRC des Maskoutains**

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de cours d'eau reçue à la Ville de Saint-Hyacinthe au courant de l'année 2017;

Il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Donald Côté



Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe demande à la MRC des Maskoutains de procéder à l'entretien de la Décharge des Neuf du ruisseau Mercier et de faire état du fossé de chemin sud de la Route 137 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui a juridiction sur ce fossé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-499**

---

##### **OBV Yamaska – Projet de réduction des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska – Appui de la Ville**

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a exposé les résultats de l'étude du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) portant sur les substances toxiques et l'état des communautés de poissons dans les cours d'eau de la Montérégie et de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC ne prévoit pas de suite à cette étude;

CONSIDÉRANT que les actions pour améliorer la qualité de l'eau et diminuer la présence de contaminants toxiques dans la rivière Yamaska demeurent une priorité pour la Ville de Saint-Hyacinthe et sont en lien avec le Plan d'action environnemental et le Plan directeur de l'eau de la rivière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite appuyer la réalisation d'un projet visant à réduire l'apport de ces contaminants toxiques dans la rivière Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe appuie l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), dans le cadre de son projet de réduction des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska et confirme ce qui suit :

- 1) La Ville fournira une ressource de la Division environnement du Service de l'urbanisme à l'OBV Yamaska, pour une durée de quatre jours, entre les années 2018 et 2020;
- 2) La Ville versera à l'OBV Yamaska une contribution financière de 8 000 \$, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-500**

---

##### **Zonage agricole – Lot 1 967 765 (Boulevard Casavant Ouest) – Demande d'autorisation à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du boulevard Casavant Ouest et plus particulièrement, l'aménagement d'un tunnel sous la voie ferrée du CN;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a obtenu le 27 octobre 1988 (dossier 142337) et le 29 mai 2017 (dossier 413484), des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) lui permettant notamment d'acquérir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot numéro 1 967 769, au cadastre du Québec, d'une superficie de 8 407,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que madame Linda Lemay, propriétaire du lot numéro 1 967 769, conservera le résidu de ce lot sur lequel se trouvent une résidence et une exploitation apicole;



CONSIDÉRANT que la Ville et la propriétaire dudit lot ont conclu une entente visant à compléter un échange de terrains;

CONSIDÉRANT que d'une part, la Ville acquiert de la propriétaire la parcelle susmentionnée et ayant fait l'objet d'autorisations de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que d'autre part, la Ville désire céder à cette dernière le lot 1 967 765, d'une superficie de 9 133 mètres carrés situé au sud de la voie ferrée, tout en conservant les lots contigus situés au nord de la voie ferrée (1 967 822, 2 832 088, 4 188 091 et 5 507 310-P), dont la superficie en zone agricole totalise 61,77 hectares;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une aliénation qui requiert l'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le potentiel et les possibilités agricoles du lot 1 967 765 sont limités en raison de sa faible superficie et de son état d'enclavement entre la voie ferrée au nord, le Grand Rang au sud et des résidences des côtés ouest et est;

CONSIDÉRANT que les lots 1 967 765 et 1 967 769 sont contigus et que l'aliénation recherchée aura pour effet de les réunir;

CONSIDÉRANT que cette aliénation permettra un remembrement de ces parcelles et qu'elle s'inscrit dans le cadre du développement d'une entreprise agricole spécialisée en apiculture;

CONSIDÉRANT que la superficie à aliéner de même que sa localisation sont mieux adaptées à l'apiculture qu'aux grandes cultures;

CONSIDÉRANT que la demande est sans conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

CONSIDÉRANT que, suite à la soustraction d'une superficie de terrain de 9 133 mètres carrés, la Ville conservera une superficie résiduaire de terrain de 61,77 hectares, suffisante pour y pratiquer l'agriculture, au sens de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de lui accorder l'autorisation requise aux fins d'aliéner le lot numéro 1 967 765, au cadastre du Québec, d'une superficie de 9 133 mètres carrés, en faveur de madame Linda Lemay, pour permettre d'adjoindre ce lot à la propriété de cette dernière, soit le résidu du lot 1 967 769 et portant l'adresse civique 6250-6254, Grand Rang.

Par conséquent, madame Marie-Josée Lemire, inspectrice municipale, est autorisée à signer au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, tout document requis pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-501**

---

**Adoption du projet de règlement numéro 540 autorisant une contribution financière de la Ville dans les travaux du Canadien National pour le projet d'étagement ferroviaire au croisement de ses voies ferrées, dans le prolongement du boulevard Casavant Ouest et des travaux municipaux pour ce prolongement, pour un coût de 33 900 000 \$ et un emprunt de 32 000 000 \$**

Il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par André Beauregard





Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 540 autorisant une contribution financière de la Ville dans les travaux du Canadien National pour le projet d'étagement ferroviaire au croisement de ses voies ferrées, dans le prolongement du boulevard Casavant Ouest et des travaux municipaux pour ce prolongement, pour un coût de 33 900 000 \$ et un emprunt de 32 000 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Avis de motion 17-33**

---

**Règlement numéro 540 autorisant une contribution financière de la Ville dans les travaux du Canadien National pour le projet d'étagement ferroviaire au croisement de ses voies ferrées, dans le prolongement du boulevard Casavant ouest et des travaux municipaux pour ce prolongement, pour un coût de 33 900 000 \$ et un emprunt de 32 000 000 \$**

La Conseillère Nicole Dion Audette donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 540 autorisant une contribution financière de la Ville dans les travaux du Canadien National pour le projet d'étagement ferroviaire au croisement de ses voies ferrées, dans le prolongement du boulevard Casavant ouest et des travaux municipaux pour ce prolongement, pour un coût de 33 900 000 \$ et un emprunt de 32 000 000 \$.

#### **Résolution 17-502**

---

**Adoption du projet de règlement numéro 1600-208 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 1600-208 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Dessaulles, des Cascades et Saint-Antoine et aux avenues des Vétérinaires, Saint-François, Saint-Simon, Mondor, Duclos et Robert et aux stationnements du Carrefour des Cascades et du Cégep.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Avis de motion 17-34**

---

**Règlement numéro 1600-208 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions**

La Conseillère Sylvie Adam donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 1600-208 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Dessaulles, des Cascades et Saint-Antoine et aux avenues des Vétérinaires, Saint-François, Saint-Simon, Mondor, Duclos et Robert et aux stationnements du Carrefour des Cascades et du Cégep.

#### **Résolution 17-503**

---

**Adoption du règlement numéro 350-79 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions**

Il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 350-79 modifiant le règlement numéro 350 afin :



- d'autoriser, dans la zone d'utilisation mixte 8053-M-09, l'usage « vente de véhicules automobiles » (#551) sans limite de superficie brute de plancher;
- de prévoir l'obligation d'aménager une bande d'aménagement paysager dans une portion de la cour avant pour certaines zones touchant les usages de « vente de véhicules automobiles » (#551) et de « service de location de véhicules automobiles et/ou camions » (#6353 et #6397);
- d'assujettir ladite zone 8053-M-09 aux nouvelles dispositions touchant les zones soumises à des dispositions spéciales concernant les usages « vente de véhicules automobiles » (#551) et « service de location de véhicules automobiles et/ou camions » (#6353 et #6397).

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-504**

---

#### **Parc commémoratif 100<sup>e</sup> anniversaire Royal 22<sup>e</sup> Régiment – Accord de contribution et acte de cession (lot 6 015 699) – Demande au Gouvernement**

CONSIDÉRANT le projet d'accord de contribution et le projet d'acte de cession de terrain en bordure de l'avenue Sainte-Anne soumis par le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes, pour le projet d'aménagement d'un parc commémoratif pour le 100<sup>e</sup> anniversaire du Royal 22<sup>e</sup> Régiment à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cet accord et cet acte de cession doivent recevoir l'approbation préalable du gouvernement du Québec en vertu d'un décret du Conseil des ministres pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, ch. M-30);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour la signature de l'accord de contribution et de l'acte de cession à intervenir entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville de Saint-Hyacinthe, pour le projet d'aménagement d'un parc commémoratif pour le 100<sup>e</sup> anniversaire du Royal 22<sup>e</sup> Régiment à Saint-Hyacinthe, tels que soumis.

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, est autorisé à signer l'accord de contribution à intervenir, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, dès l'obtention du décret gouvernemental requis.

De plus, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'acte de cession de terrain (lot numéro 6 015 699) à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe, dès l'obtention du décret gouvernemental requis.

#### **Adoptée à l'unanimité**

La Conseillère Nicole Dion Audette déclare s'abstenir de participer aux délibérations pour le point suivant compte tenu de son intérêt et elle quitte à ce moment-ci (19 h 42).

#### **Résolution 17-505**

---

#### **Programme de supplément au loyer sur le marché locatif privé – Programmation 1992 (10 logements) – Renouvellement**



CONSIDÉRANT que l'entente de gestion intervenue entre la Ville de Saint-Hyacinthe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe et la Société d'habitation du Québec concernant la programmation 1992 (10 logements) viendra à échéance le 31 décembre 2017;

Il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil approuve le renouvellement de l'entente sur le programme de supplément au loyer sur le marché locatif (Programmation 1992), signée entre la Ville de Saint-Hyacinthe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Hyacinthe et la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, comprenant que la Ville contribuera financièrement au coût du programme sur la base de 10 % du montant de supplément au loyer.

**Adoptée à l'unanimité**

La Conseillère Nicole Dion Audette revient à ce moment-ci (19 h 46).

#### **Résolution 17-506**

---

#### **Lots 1 439 526 et autres (330-332 Saint-Simon et autres) – A. Côme Léveillé – Cession et ventes en faveur de la Ville**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil approuve les projets d'actes suivants en faveur de la Ville de Saint-Hyacinthe, soumis par Me Jean-François Lafontaine, notaire, en date du 14 septembre 2017 :

- 1) Acte de cession par monsieur A. Côme Léveillé, lot numéro 1 439 526, au cadastre du Québec, avec la bâtisse sise aux 330-332, avenue Saint-Simon;
- 2) Acte de vente par Trans-Canada Électro ltée, lot numéro 1 439 528, au cadastre du Québec, avec la bâtisse sise aux 371-373, avenue Mondor, pour un prix total de 410 650 \$, avant taxes;
- 3) Acte de vente par Cofal inc., à l'égard des lots suivants, tous au cadastre du Québec :
  - Lot numéro 1 439 525, avec la bâtisse sise au 305, avenue Mondor et 1410, rue Marguerite-Bourgeoys, pour un prix total de 502 500 \$, avant taxes;
  - Lot numéro 1 439 527, avec la bâtisse sise au 345, avenue Mondor, pour un prix total de 124 900 \$, avant taxes;
  - Lot numéro 1 439 531, avec la bâtisse sise au 1405, rue Saint-Antoine, pour un prix total de 286 950 \$, avant taxes.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer les actes à intervenir et tout autre document requis pour donner application à la présente résolution et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**



## **Résolution 17-507**

---

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 47.

**Adoptée à l'unanimité**